

## Netgem

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Attestation des commissaires aux comptes dans le cadre de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier relative au prêt consenti à la société Connected Labs pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

ACEFI CL  
48, avenue du Président Wilson  
75116 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Netgem**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Attestation des commissaires aux comptes dans le cadre de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier relative au prêt consenti à la société Connected Labs pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier relatif au prêt consenti à la société Connected Labs, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le document ci-joint daté du 13 avril 2017 stipulant le montant du prêt consenti.

Ce document fait ressortir un montant de € 150.000.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint objet de l'attestation.

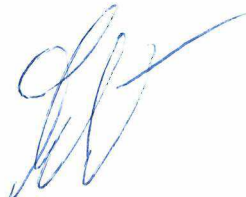
La présente attestation tient lieu au sens de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

Elle est établie à votre attention et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre attestation soit divulguée à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel elle a été établie, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel cette attestation serait diffusée ou parviendrait.

Paris et Paris-La Défense, le 18 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL



Delphine Méheut

ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Agniel

**Ernst & Young Audit**

Tour Ernst & Young  
1-2 place des Saisons  
92037 Paris-La Défense Cedex  
A l'attention de Mme Isabelle Agniel

**Cabinet ACEFI CL**

48, avenue du Président Wilson  
75116 Paris  
A l'attention de Mme Delphine Méheut

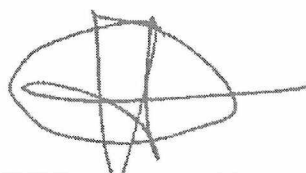
**A/S** : Contrats de prêts en cours consentis en vertu du 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier

Je, soussigné Charles-Henri Dutray, en ma qualité de Directeur Général Délégué de la société Netgem (la "**Société**"), conformément à l'article Article R 511-2-1-3 du Code monétaire et financier, vous avise par la présente :

- que la Société, dans le cadre des dispositions de l'alinéa 3 bis de l'article L 511-6 du Code monétaire et financier et à titre accessoire de son activité principale, a consenti un prêt à moins de deux ans d'un montant initial 150.000 euros à la société Connected-Labs, sise à Saint Gely-du-Fesc (Hérault) au 50 impasse des Trois Pointes et immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 522 638 528, formalisé par une convention de prêt conclue le 19 décembre 2016 (le "**Prêt**") ;
- que les conditions régissant le Prêt et celles des articles R 511-2-1-1 et R 511-2-1-2 du Code monétaire et financier ont été respectées lorsque le Prêt a été consenti et pour l'exercice 2016 ;
- que le capital restant dû au titre du Prêt s'élevait au 31 décembre 2016 à 150.000 euros.

L'alinéa 3 bis de l'article L511-6 du Code monétaire et financier prévoyant que le montant des prêts consentis dans ce cadre fasse l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes, le présent avis est donné dans le contexte de la préparation du rapport financier annuel 2016 de la Société.

Fait à Courbevoie, le 13 avril 2017,



Charles-Henri Dutray

**Netgem**

Société anonyme au capital de 8.272.076,80 euros  
10 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex  
R.C.S. Nanterre 408 024 578  
Code ISIN : FR0004154060